

La traduction, vecteur de dialogue entre les Cultures /
Christine Durieux. — Extrait de : Revue des lettres et de
traduction. — N° 5 (1999), pp. 15-29.

I. Dialogue. II. Traduction. III. Communication
interculturelle.

PER L1037 / FL70592P

LA TRADUCTION, VECTEUR DE DIALOGUE ENTRE LES CULTURES

Christine DURIEUX
Professeur des Universités,
Université de Caen, France

"Une langue n'est pas un instrument mais un milieu de vie,
le fil d'or d'une vitalité longue et singulière"
Régis DEBRAY, *A Demain De Gaulle*, Gallimard, 1990.

L'année dernière déjà, en ce même lieu, c'est le thème de la culture que nous avons retenu, tant il paraît important en traduction. Nous avons vu, alors, que la traduction n'est pas une opération de transfert linguistique mais un exercice de transfert culturel, une sorte d'interface entre deux cultures. Nous avons alors tenté de démontrer que la traduction, quelle que soit la nature des textes sur lesquels elle porte - littéraire ou scientifique, juridique ou économique - ne consiste pas à rechercher des correspondances de langues mais des équivalences de discours. Autrement dit, la traduction n'est pas un processus de bijection réversible entre unités linguistiques appartenant à deux codes - langue de départ et langue d'arrivée. Sans doute, n'est-il pas inutile de dissiper cette idée couramment répandue selon laquelle la traduction est un exercice de substitution d'un code linguistique à un autre code linguistique. C'est une vue extrêmement réductrice qui tend à ignorer la dimension culturelle de la langue. De fait, une langue est le produit d'une culture, en même temps qu'elle contribue à la façonner. Il y a une double coextension de la langue à la culture et de la culture à la langue.

1. CONTEXTE THEORIQUE

1.1. Définitions

Il paraît superflu de définir ce qu'est une langue; à cet égard, qu'il suffise de dire que par langue on entend ici langue naturelle encore appelée langue réelle, c'est-à-dire langue qui est ou a été effectivement parlée par un peuple. En revanche, il semble utile de s'attarder un peu sur la notion de culture.

Tout d'abord le terme culture est emprunté au latin *cultura*. En fait, le latin offre trois substantifs qu'on pourrait qualifier de parasyonymes, formés sur le supin *cultum* du verbe *colere* signifiant habiter, cultiver et vénérer. Ces trois acceptions ne sont pas indépendantes. En réalité, elles sont complémentaires et peuvent s'inscrire dans un continuum. À la notion factuelle d'habiter s'ajoute l'idée d'une certaine activité indispensable pour vivre durablement dans un lieu. De fait, pour vivre, il faut cultiver la terre, et on verra que, plus tard, ce terme a couvert aussi l'élevage, c'est-à-dire les activités nécessaires au maintien d'un habitat sédentaire. Puis, après les fonctions strictement alimentaires qui assurent la vie arrive la notion de survie illustrée notamment par le culte des ancêtres et la vénération des dieux qui protègent la vie et, en particulier, la vie dans la maison. C'est pourquoi il y a une cohérence entre ces trois correspondances répertoriées dans les dictionnaires latins. On trouve ainsi (1) *cultura* - action de cultiver la terre et, au figuré, d'éduquer l'esprit - qui a donné naissance au suffixe - cole et au verbe cultiver; (2) *cultus* - action de vénérer - surtout utilisé dans un sens moral et religieux qui a bien sûr donné le français culte; et (3) *cultio* - action de cultiver, de vénérer - qui n'a donné lieu à aucune évolution en français.

Ainsi donc, culture et culte dont les significations se confondaient à l'origine se sont progressivement différenciés. Le vieux français *colture* apparaît en 1150 pour désigner un champ labouré, une terre cultivée et ensemencée, avec un emploi en particulier en droit coutumier qui se poursuit jusqu'en 1611. La signification morale d'action de révéler ou de vénérer, apparue en 1420, n'est pas attestée au delà du 16^{ème} siècle où elle devient propre au terme culte dont l'apparition est datée selon les auteurs soit de 1532, soit de 1570. Les

significations modernes du mot culture arrivent assez tard au 16^{ème} siècle: culture désigne alors l'action de cultiver la terre et, par métonymie, la terre cultivée. Par extension, d'action de faire pousser un végétal le mot en est venu en 1845 à englober l'élevage d'animaux domestiques, puis en 1878 le développement de micro-organismes en milieu approprié. La signification figurée d'éduquer l'esprit et de développer les facultés intellectuelles, déjà présente dans le latin, est reprise également au 16^{ème} siècle, où on la retrouve dès 1549, puis elle se fige dans le lexique vers la fin du 17^{ème} siècle. C'est à la fin du 18^{ème} siècle, avec la traduction du terme allemand Kultur chez Kant, qu'apparaît la signification de civilisation vue sous l'angle de ses caractères intellectuels qui va entrer en concurrence avec le terme civilisation lui-même, encore très marqué par son sens actif initial d'action de civiliser impliquant une domination. Cette signification du mot culture ne se répand qu'au 20^{ème} siècle: au début, son origine allemande reste fortement présente, puis sous l'influence de l'usage qu'en font des ethnologues anglo-saxons, le mot culture endosse la définition d'ensemble des formes acquises de comportement dans les sociétés humaines, notamment en opposition à la notion de civilisation, qui présente une dimension normative et hiérarchique. À la signification générale d'ensemble des représentations et des comportements acquis par l'homme en tant qu'être social se superpose la signification d'ensemble historiquement et géographiquement défini d'institutions caractéristiques d'une société donnée qui recouvre non seulement les traditions artistiques, scientifiques, religieuses et philosophiques d'une société, mais encore ses techniques propres, ses coutumes politiques et les mille usages qui caractérisent la vie quotidienne.

Dans sa dimension sociologique, la culture peut donner lieu à deux types de définition. Une définition restreinte utilise le terme de culture pour la description de l'organisation symbolique d'un groupe, de la transmission de cette organisation et de l'ensemble des valeurs étayant la représentation que le groupe se fait de lui-même, de ses rapports avec les autres groupes et de ses rapports avec l'univers naturel. Une définition plus large, sans pour autant être en contradiction avec la précédente, utilise le terme de culture aussi bien pour décrire les coutumes, les croyances, la langue, les idées, les goûts esthétiques et

la connaissance technique que l'organisation de l'environnement total de l'homme, c'est à dire la culture matérielle, les outils, l'habitat et plus généralement tout l'ensemble technologique transmissible régulant les rapports et les comportements d'un groupe social avec l'environnement. Ainsi, la culture serait-elle un ensemble d'éléments propre à tout groupe humain, comprenant aussi bien la religion que les moeurs, le droit, les pratiques culinaires, les habitudes esthétiques, etc. Tous les traits culturels forment un ensemble de modèles organisant la vie sociale différemment, selon la société décrite ou même selon les groupes étudiés à l'intérieur d'une même société.

On remarque que toutes ces définitions mettent l'accent sur les spécificités de la culture et, en soulignant les différences, procèdent par exclusion. Hoggart explique, lui aussi, longuement que "la plupart des groupes sociaux doivent l'essentiel de leur cohésion à leur pouvoir d'exclusion, c'est-à-dire au sentiment de différence attaché à ceux qui ne sont pas "nous"". Or, la pluralité des cultures et la variété de leurs productions empêchent toute théorie générale qui pourrait dépasser une spécificité culturelle. Malinowski, pour sa part, tout en reconnaissant la spécificité de chaque culture, refuse de perdre de vue l'universalité de la culture liée à la nature humaine en général, d'une part, et aux mouvements migratoires, d'autre part. De fait, la notion de diffusion culturelle tend à expliquer la présence de certains traits par les contacts et les emprunts censés s'effectuer au sein d'une aire géographique donnée.

1.2. Langue et culture

Quand Hofstede pose que la culture est "la programmation collective du cerveau qui distingue un groupe humain d'un autre", sa définition tend à corroborer l'hypothèse dite de Sapir-Whorf selon laquelle chaque groupe humain locuteur d'une certaine langue a une vision du monde qui, à la fois, est subordonnée à cette langue et en détermine la structure et l'évolution. "Chaque langue est un vaste système de structures, différent de celui des autres [langues], dans lequel sont ordonnées culturellement les formes et les catégories par lesquelles l'individu non seulement communique, mais aussi analyse

la nature, aperçoit ou néglige tel ou tel type de phénomènes ou de relations, dans lesquelles il coule sa façon de raisonner, et par lesquelles il construit l'édifice de sa connaissance du monde." Toujours dans une perspective linguistique, il est pertinent à cet égard de citer Nida: "les mots ne peuvent pas être compris correctement, séparés des phénomènes localisés dont ils sont les symboles".

A ce stade, on observe que l'objet de l'étude est le mot. Le cadre de réflexion est strictement linguistique. La langue est considérée dans son existence statique. Pour passer à un environnement traductologique, il y a lieu d'observer la langue telle qu'elle fonctionne dans le discours, c'est-à-dire dans la dynamique de la communication. De fait, il est sans doute opportun de rappeler que la traduction, dans sa fonction de communication, s'impose comme une interface non seulement entre deux langues, mais aussi et surtout entre deux cultures.

Si donc la langue est indissociable de son substrat culturel et si la culture est plurielle à la surface du globe, alors il est impossible de réduire la langue à un simple rôle instrumental, tel un code autonome et figé servant de moyen d'expression et se prêtant à une substitution par tout autre code également autonome. En conséquence, la traduction ne peut être considérée dans une perspective contrastive de mise en correspondance de deux codes linguistiques: la traduction n'est pas un transcodage. Autrement dit, la traduction se démarque du transcodage en ce qu'elle tient compte de la dimension culturelle des langues en cause.

Les manifestations culturelles sont omniprésentes dans les langues, mais certaines sont plus visibles que d'autres. Ce n'est pas un hasard si, justement, les composantes culturelles les plus visibles de la langue sont réputées intraduisibles: tel est le cas, par exemple, des expressions figées et des parémies. Outre ces figures linguistiques couramment évoquées comme résistant à toute traduction du fait de leur ancrage dans une culture spécifique, on observe une forte prégnance culturelle aussi dans une grande partie du lexique où les connotations l'emportent sur les dénnotations ou encore lorsque les dénominations sont sans correspondances dans une autre langue.

2. QUELQUES APPLICATIONS

2.1. Figements

Dans cette catégorie, il y a lieu de distinguer deux niveaux: un macro-niveau, celui des énoncés et des formules; et un micro-niveau, celui des expressions et des collocations.

2.1.1. Énoncés et formules

L'exemple choisi est celui de la formule rituelle que doit prononcer un témoin, entendu par un tribunal, avant d'apporter son témoignage. De fait, la forme et le contenu de cette formule sont révélateurs d'une culture.

Aux Etats-Unis, un témoin appelé à témoigner dans un procès doit commencer par prêter serment sur la Bible. La formule qu'il doit prononcer est la suivante: "I swear to tell the truth, the whole truth, nothing but the truth. So help me God". Littéralement, en français: "Je jure de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Que Dieu me vienne en aide." Dans cet énoncé, l'appel à l'aide lancé à Dieu n'a pas la valeur d'un impératif mais d'un optatif, c'est-à-dire l'expression d'un souhait. Dans nos langues européennes, cette forme verbale spécifique d'expression d'un souhait a disparu et se confond désormais avec le subjonctif ou l'impératif.

Dans le monde arabe musulman, à ma connaissance, dans les mêmes circonstances, le témoin prête serment sur le Coran en prononçant une formule équivalant à l'énoncé français suivant: "Je jure au nom d'Allah le très grand de dire la vérité et rien que la vérité".

En France, toujours dans les mêmes circonstances, un témoin prononcera les paroles suivantes: "Je jure de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité".

Une analyse comparative, même superficielle, de ces trois formules permet de mettre en lumière quelques traits culturels spécifiques.

Première remarque: alors qu'aux Etats-Unis et dans le monde arabe, les témoins prêtent serment sur le Livre sacré, ce geste se limite en France à lever la main droite simplement en l'air. En effet, depuis la

loi de 1905 qui stipule la séparation des Eglises et de l'Etat, la France est un état dit laïc dont la laïcité a d'ailleurs été réitérée dans les Constitutions successives de 1945 et 1958.

Deuxième remarque: la relation à Dieu dans la formule diffère entre la situation américaine et la situation arabe. En effet, aux Etats-Unis, le témoin implore Dieu de lui venir en aide. Dans le monde arabe, l'invocation du nom d'Allah est en quelque sorte un gage de sincérité et un renforcement de l'engagement de dire la vérité.

Troisième remarque: aux Etats-Unis comme en France, le témoin prend l'engagement non seulement de dire la vérité, mais de dire toute la vérité et rien que la vérité. On remarque que dans la formule arabe, si l'engagement est de dire la vérité et rien que la vérité, il n'est pas précisé que le témoin dise toute la vérité. En effet, et c'est là un trait culturel propre à l'Islam, l'homme ne peut dire toute la vérité parce qu'il ne peut détenir cette vérité. En effet, seul Allah connaît toute la vérité, et cette connaissance totale et parfaite lui appartient, à lui seul, et ne peut donc être exprimée par un homme.

Quatrième remarque: si, dans les trois formules, le témoin s'engage à dire la vérité, sur le plan linguistique, on retrouve effectivement le verbe dire et le substantif vérité, mais aussi le verbe jurer. On ne s'étonnera pas, puisque la forme moderne en français est issue du latin *jurare* signifiant prononcer une formule rituelle, prêter serment, et par extension prendre à témoin, engager par son serment. Ce verbe latin est dérivé de *jus, juris* qui, dans son acception initiale, signifie formule rituelle ayant force de loi, d'où sont dérivés en français le substantif juriste et l'adjectif juridique. Un rapide survol diachronique permet de voir que ce verbe, dont l'emploi est attesté dès 1080, avait initialement la valeur juridico-religieuse du verbe latin et signifiait prêter serment solennellement et promettre en prêtant serment. Puis, ce verbe s'est laïcisé en prenant au 15^{ème} siècle la signification de promettre, affirmer avec force. En français, donc, la formule "je jure" est l'affirmation d'un engagement moral fort, mais dépourvu de connotation religieuse. Dans un contexte américain, le fait que le témoin doive poser la main droite sur la Bible en prononçant les mots de la formule rituelle et termine par un appel à Dieu confère une

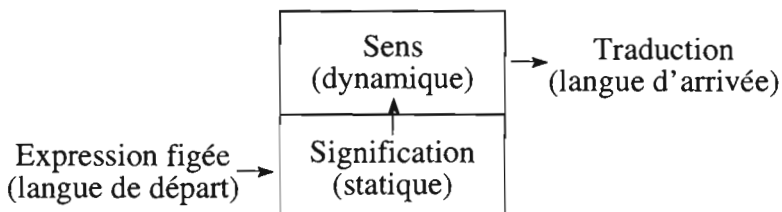
connotation religieuse à la parole "I swear" qui, pourtant, appelle logiquement la traduction en français "je jure". Vraisemblablement, cette même remarque vaut également dans un contexte arabe.

2.1.2. Expressions et collocations

Pour rester en milieu judiciaire et garder l'exemple du témoin, celui-ci, lorsqu'il est appelé à témoigner au tribunal, est "appelé à la barre". Appeler à la barre est une expression figée dont la motivation est encore transparente. En effet, en France, lorsqu'un témoin est appelé à témoigner, il est invité à s'avancer vers les magistrats et à se tenir à un endroit délimité derrière une barre horizontale soutenue par deux pieds verticaux. C'est de cet endroit qu'après s'être engagé à dire la vérité, il expose son témoignage. La réalité matérielle a donc donné lieu à une expression figée en français. Même si cette réalité se retrouve de façon identique dans d'autres cultures, elle ne donne pas nécessairement lieu à la même expression figée dans d'autres langues; en outre, même si elle existe, elle n'est pas nécessairement employée avec la même fréquence.

Réalité → Expression figée → Fréquence d'usage

Pour la traduction, il faut rechercher une similitude au niveau des deux procès représentés ci-dessus par →. La démarche traductologique la plus efficace consiste à rechercher la signification de l'expression figée, puis à en appréhender le sens actualisé par le contexte, et enfin à rendre ce sens dans la langue d'arrivée.



L'opération traduisante porte donc sur le sens et non sur les mots. En effet, si l'on s'en tient aux mots, on peut établir le parallèle synonymique suivant :

appeler à la barre

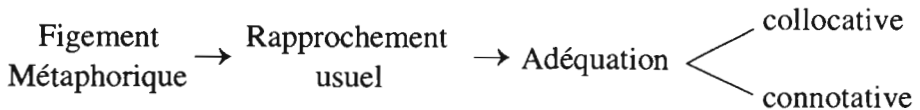
appeler à témoigner

par transitivité, on arrive à dégager la relation synonymique suivante :

la barre = témoigner

Cette démonstration par l'absurde confirme, si besoin est, la nécessaire dimension interprétative de toute opération traduisante.

De nombreuses expressions figées franchissent la frontière d'un domaine et, de ce fait, se chargent d'une valeur métaphorique. Dans la langue arabe, nombreuses sont les expressions figées de ce type, qui se présentent sous la forme de comparaison. Par exemple, en arabe, la blancheur vue de façon positive est couramment comparée à la blancheur de l'argent en tant que métal. Dans ce registre, le français admet le rapprochement de la couleur jaune et de l'or avec la synapsie jaune d'or, mais le rapprochement du blanc et de l'argent n'est pas usuel. Dans ce cas, il y a donc lieu de rechercher les rapprochements usuels avec la couleur blanche puis de rechercher l'adéquation de la connotation.



La phrase arabe, choisie comme exemple, pourrait être transcodée de la manière suivante: la blancheur de sa peau était comme la blancheur de l'argent.

Le terme pivot est la blancheur; il y a donc lieu de rechercher les rapprochements usuels avec la couleur blanche. On peut citer à cet égard :

blanc comme la neige
blanc comme un lis
blanc comme un linge
blanc comme un cachet d'aspirine
blanc comme un lavabo
...

Toutes ces expressions figées, grammaticalement et sémantiquement acceptables en français, ne constituent pas toutes des traductions possibles. En effet, il reste à appliquer le double critère de l'adéquation collocative d'une part et connotative d'autre part. En effet, il faut que le terme de la comparaison soit un cooccurrent acceptable pour qualifier la peau et, en plus, présente une connotation positive, répondant ainsi aux exigences de l'emploi du figement métaphorique dans la langue arabe dans le contexte proposé en exemple. Dans la brève énumération ci-dessus, seules les deux premières propositions présentent une connotation positive. Même si la blancheur du lis peut être posée en comparaison avec la blancheur de la peau, le lis est plus usuellement présenté comme symbole de pureté et d'innocence. Dans le cas de cet exemple, on est tenté de retenir la blancheur de la neige par analogie avec le conte populaire dont l'héroïne est précisément dénommée Blanche-Neige du fait de la clarté de son teint et de la pureté de sa peau. On constate qu'ainsi un trait culturel arabe se manifestant sous une forme linguistique va trouver sa traduction en français par un fait culturel se manifestant dans la littérature.

Il y a lieu de rappeler qu'à côté de l'expression figée blanc comme la neige, il existe en français l'expression figée blanc comme neige, sans l'article, qui a une toute autre signification. En effet, la métaphore se situe à un deuxième degré et évoque l'innocence, l'absence de faute ou de fraude. Quant aux autres expressions figées en français énumérées ci-dessus, avec la couleur blanche comme pivot, on notera que blanc comme un linge a une connotation négative et évoque le teint blafard que prend le visage d'une personne éprouvant une grande

peur ou présentant un état de santé inquiétant. Blanc comme un cachet d'aspirine ainsi que blanc comme un lavabo qualifie également la couleur de la peau mais de façon négative. Ces expressions métaphoriques figées ont une valeur de moquerie, notamment à l'égard des personnes qui ont la peau blanche alors que les circonstances voudraient qu'elles aient la peau hâlée par le soleil.

2.2. Dénotations et connotations

Aux fins du présent développement, on retiendra la définition de Dubois: "la dénotation est l'élément stable, non subjectif et analysable hors du discours, de la signification d'une unité lexicale, tandis que la connotation est constituée par ses éléments subjectifs ou variables selon les contextes". Sur le plan traductologique, force est de constater que la connotation l'emporte souvent sur la dénotation, ce qui conduit pratiquement à nier l'existence d'universaux linguistiques se prêtant à un simple transcodage. En effet, qu'est-ce que le froid et le chaud, valeurs pourtant universelles, selon la latitude à laquelle on se situe? Qu'est-ce que le jour et qu'est-ce que la nuit, selon que l'on se situe vers le pôle ou, au contraire, au niveau de l'Equateur, ce qui donne des durées pour le moins inégales. De plus, si ces durées sont constantes à l'Equateur, elles varient considérablement au pôle selon les saisons: la nuit polaire peut occuper près de 20 heures sur 24 l'hiver et être inexistante l'été. Qu'est-ce que la pluie dans un pays désertique ou au contraire dans une vallée basse vulnérable aux inondations? Dans un pays tempéré comme la France, on dit bien ennuyeux comme la pluie; j'ignore les langues parlées au Sahel, mais je prends volontiers le pari qu'une telle expression figée n'y fait aucun sens.

La mesure du temps n'échappe pas à la négation des universaux: calendrier lunaire du monde musulman contre calendrier solaire du monde chrétien; calendrier grégorien contre calendrier julien, sans parler du calendrier révolutionnaire; calendrier chinois et, bien sûr, calendrier de l'hégire.

La mesure de l'espace n'est pas plus universelle que celle du temps: qu'est-ce qu'un double décimètre, cette petite règle présente dans la

trousse de tous les écoliers français, espagnols, italiens, etc. pour des petits anglais ou des petits américains? Deux décimètres n'évoquent rien de plus pour eux que cinq pouces $\frac{3}{4}$ pour nous. Est-il plus économique d'avoir une voiture qui "fait 8 litres au 100", c'est-à-dire consomme 8 litres d'essence pour parcourir 100 kilomètres, qu'une voiture qui "runs 30 miles / gal", sachant que le gallon britannique équivaut à environ 4,5 litres et que le gallon américain n'équivaut qu'à environ 3,8 litres. Les chiffres mêmes ont une connotation: 13 est annonciateur de malheur pour les Français, 17 pour les Italiens.

Ces quelques exemples illustrent la dimension culturelle des unités linguistiques, ce qui contredit les affirmations de Mounin qui s'applique à répertorier plusieurs catégories d'universaux, et à démontrer le caractère incontournable du transcodage d'une langue à l'autre. Précisément, ces exemples permettent de mettre en évidence le décalage entre le vouloir-dire et le dire et, de ce fait, de réfuter sans ambiguïté toute possibilité de transcodage en dehors de la stricte description de la langue telle qu'elle peut apparaître dans les dictionnaires. Cette rapide démonstration confirme, si l'en est encore besoin, que la traduction de l'ensemble d'un texte ne saurait s'accommoder du transcodage de plusieurs de ses parties.

2.3. Dénominations exclusives

Chaque langue comporte des unités lexicales qui, du fait de leur charge culturelle, n'ont pas de correspondance dans d'autres langues.

Par exemple, le terme arabe *souk* réfère à un marché, généralement à un marché couvert réunissant des boutiques et des ateliers souvent regroupés par activité. Peut-on pour autant établir une correspondance entre *souk* et marché? La charge culturelle attachée au mot *souk* interdit une telle option. Les référents de ces deux mots sont loin de coïncider; et que dire de parémies telles que mettre à quelqu'un le marché en main, ou faire bon marché d'une chose, d'expressions telles que faire son marché, conclure un marché, par-dessus le marché, de synapsies telles qu'étude de marché, économie de marché ou marché aux puces qui, même s'il présente une morphologie identique à marché

aux bestiaux, n'en offre pas moins un sémantisme radicalement différent. Et puis, sur le même modèle, il y a aussi le marché du travail et le marché de dupes. Il faut noter aussi les collocations marché libre, marché officiel, marché noir, etc. Les marchés financiers peuvent être des marchés au comptant ou des marchés à terme; il existe aussi un marché international, un marché intérieur et un Marché commun européen. On pourrait allonger la liste pendant encore longtemps.

La solution semble donc être l'emprunt. De fait, le mot *souk* a fait son entrée dans la langue française en 1890 sous la plume de Maupassant qui, dans *La Vie errante*, décrit ainsi Tunis: "Dans la ville arabe, la partie la plus intéressante est le quartier des Souks, longues rues voûtées ou toiturées de planches, à travers lesquelles le soleil glisse des lames de feu ... Ce sont les bazars, galeries tortueuses et entre-croisées où les vendeurs, par corporations, assis ou accroupis au milieu de leurs marchandises en de petites boutiques couvertes, appellent avec énergie le client ou demeurent relativement immobiles dans ces niches de tapis, d'étoffes de toutes couleurs, de cuirs, ...".

Ensuite, sans doute à cause du labyrinthe de ruelles qui sillonnent habituellement un souk et de l'atmosphère qui y règne, ce mot a pris en français le sens figuré de lieu où règne le désordre, l'agitation et le bruit. C'est rester au niveau de la perception superficielle et ne pas tenir compte de la structure en réalité très organisée d'un souk.

Si l'expérience et le vécu, les us et coutumes - bref, la culture - du monde arabe donnent lieu à des entités linguistiques qui n'ont pas de correspondance dans nos langues européennes, il est clair que la réciproque est vraie. Que l'on parle d'opérations bancaires et l'on voit surgir des notions apparemment résistant à toute traduction. En effet, comment traduire des concepts qui s'inscrivent dans des règles de fonctionnement aussi dissemblables que celles du système bancaire occidental et du système bancaire islamique? La culture transcende la langue. Aucun dictionnaire bilingue, aucune banque de données terminologiques ne peut livrer les solutions aux problèmes auxquels le traducteur est confronté. Les obstacles sont moins d'ordre terminologique que notionnel. Il en est de même de la traduction de textes juridiques lorsqu'on doit passer d'un système à un autre. C'est le

cas déjà à l'intérieur de l'Europe: la traduction juridique anglais-français n'est réalisable que si l'on se dote de connaissances de droit comparé. En effet, le droit romain sur lequel se fonde le Code Napoléon n'a pas de correspondance dans le régime coutumier jurisprudentiel du Common Law. Le droit islamique est régi par des principes propres à la culture du monde arabe et qui se reflètent dans la langue. L'emprunt avec translittération, l'explicitation intratextuelle, la note explicative, sortes d'ombre portée d'une culture sur l'autre, sont autant de moyens à la disposition du traducteur pour mener à bien la communication dont il est un acteur.

CONCLUSION

La traduction, ainsi positionnée comme acte de communication, porte non pas sur les mots qui sont des objets linguistiques, ni même sur les concepts qui sont des représentations symboliques d'objets réels, mais sur des objets de pensée, c'est-à-dire des objets perçus à l'intérieur des formations structurelles d'une culture donnée.

Culture française, culture arabe: altérité, identité. à l'aube du troisième millénaire, la première semble prévaloir; à l'aube de la civilisation, la seconde était alors naturelle.

La traduction, pont entre les cultures, mais j'aimerais dire plutôt pont entre les hommes, pour transcender l'altérité et promouvoir l'identité, non comme une régression vers des temps anciens, mais comme une progression vers un dialogue entre les peuples.

BIBLIOGRAPHIE

Comme en atteste la bibliographie, cet article puise dans des sources déjà un peu anciennes. L'originalité de cette réflexion est de mobiliser des travaux relatifs? la sociologie de la culture pour les intégrer dans une présentation de la traduction en tant qu'acte de communication.

- Hofstede, G. (1980), *Culture's Consequences*, Sage, Californie.
- Hoggart, R. (1970), *La Culture du pauvre*, Paris.
- Malinowski, B. (1968), *Une Théorie scientifique de la culture et autres essais*, Paris.
- Mounin, G. (1963), *Les Problèmes théoriques de la traduction*, Gallimard, Paris.
- Nida, E. (1945), "Linguistics and Ethnology in Translation Problems", *Word*, n° 2.
- Weber, M. (1964), *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris.
- Whorf, B.L. (1958), *Language, Thought and Reality*, Wiley, New York.